

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE

FORCES ARMÉES CONGOLAISES
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

REPUBLIQUE DU CONGO

(Unité * Travail * Progrès

DÉCRET N° 95-273 du 27 Décembre 1995

Portant Inscription au Tableau d'Avancement
des Officiers des Forces Armées Congolaises
à titre Ecole.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE :

(/ISAS:-

VU:- La Constitution ~~du 15 Mars 1992~~ ;

VU:- La Loi 12/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;

VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée ;

VU:- L'Ordonnance 91/26 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;

VU:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant Avancement dans l'Armée ;

VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;

VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

VU:- Le Décret n°95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU:- Le Décret 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU:- Le Décret 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

VU:- L'Instruction Ministérielle n°002/MDN/DIE du 2 Juillet 1991 sur l'avancement à titre Ecole ;

VU:- Le projet avancement Ecole

SUR PROPOSITION DU COMITÉ DE DÉFENSE:

DÉCRET:

Article 1er : - Est inscrit au Tableau d'Avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 1995.

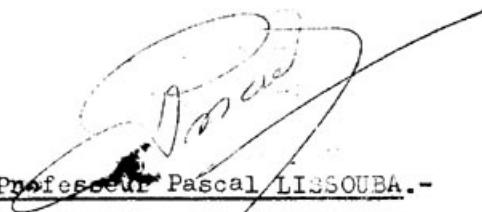
AVANCEMENT ECOLE :
POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT :
Sciences Economiques :

Aspirant : - LOULEMBO-MAKOSO François Serge Anicet C.S.

Article 2 : - Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Signé à Brazzaville, le 27 Décembre 1995

Par le Président de la République;


- Professeur Pascal LISSOUBA. -

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;


- Général Jacques Jeachim YHOMBY-OPANGO. -

Le Ministre de l'Economie et des Finances;


- Nguila MOUNGOUNGA - NKOMBO. -

Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le processus démocratique en tant que facteur du Développement;


- Stéphane Maurice BONGHO - NOUARRA. -